

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

PRESENTS : TOURNABIEN Marc, maire.

LESIEUR Evelyne, **RAVIER** Marc, **BOCHET** Marcel, **THIAFFEY** Jean-François, **CHOMAZ** Josiane, adjoints.

BOIS Yves, **BUFFAZ** Bernadette, **COLLOMBET** Corinne, **DABURON** Didier, **DALLA COSTA** René, **DELANGRE** Martine, **GROS** Danielle, **LEFEVRE** Franck, **TRIBAL** Marie-Josée, **VALENZANO** Martine, **VIARD** Marcel.

ABSENTS : **CHARVIN** Denis (procuration à Didier **DABURON**), **VARESANO** José (procuration à **TOURNABIEN** Marc).

SECRETAIRE DE SEANCE : **THIAFFEY** Jean-François.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 février 2014

Monsieur le maire désire apporter une précision concernant le concert de l'orchestre des Pays de Savoie : les recettes du spectacle seront déduites de la subvention versée à l'association Saint Julien Evènement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 03 février 2014.

2. Approbation délibérations du CCAS

Monsieur Marcel **BOCHET** donne connaissance au conseil municipal des délibérations prises par le CCAS dans sa réunion du 18 février 2014.

Il s'agit de :

- **l'attribution** de subventions aux associations pour un total de 22 974€,
- **l'approbation** du compte administratif et du compte de gestion 2013, qui sont concordants,

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 924.70	0.00	13 924.70
Fonctionnement	41 495.73	39 521.45	1 974.28
Cumul	55 420.43	39 521.45	15 898.98

- **l'affectation** des résultats :

- Montant du résultat de fonctionnement de 2013 : 1 974.28 €
- Montant du résultat d'investissement de 2013 : 13 924.70 €
- Résultat en instance d'affectation : 1 974.28 €

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2014

002- Excédent antérieur reporté : 1 974.28€

001 Excédent antérieur reporté : 13 924.70€

- **l'approbation** du budget 2014 : la subvention communale s'élève à 30 800€ ;

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	13 924.70	0.00	13 924.70
Fonctionnement	34 400.00	34 400.00	0.00
Cumul	48 324.70	34 400.00	13 924.70

Monsieur **BOCHET** informe le conseil que les taux proposés par la trésorerie pour le placement du don Minoret sont depuis quelques années insignifiants, c'est pourquoi la commission propose d'investir cette somme au profit des écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les délibérations prises par le CCAS lors de sa réunion du 18 février 2014.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

3. Approbation compte administratif, compte de gestion 2013 lotissement « Clos des Vignes II »

1/ Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et après avis de la commission des finances du 19 février 2014,

le conseil municipal sous la présidence de madame Bernadette **BUFFAZ**, doyenne de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2013 du lotissement «Clos des Vignes II » arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	35 298.31	0.00	0.00	0.00	35 298.31	0.00
Opérations de l'exercice	0.00	24 399.70	35 425.00	35 425.00	35 425.00	59 824.70
TOTAUX	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultat de clôture	10 898.61		0.00	0.00	70 723.31	59 824.70

2/Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur et qui est concordant avec le compte administratif de la commune.

4. Approbation budget primitif 2014 lotissement « Clos des Vignes II »

Madame Evelyne LESIEUR donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2014 du lotissement « Clos des Vignes II » préparé en commission des finances le 19 février 2014.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **54 904.61€** :

- Fonctionnement : **44 006.00€**
- Investissement : **10 898.61€**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2014 du lotissement « Clos des Vignes II » par chapitre.

5. Approbation compte administratif, compte de gestion 2013 eau et assainissement

1/ Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT et après avis de la commission des finances du 19 février 2014,

le conseil municipal sous la présidence de madame Bernadette **BUFFAZ**, doyenne de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte administratif 2013 du service eau et assainissement arrêté comme suit :

	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés	5 361.54			106 875.28	5 361.54	106 875.28
Opérations de l'exercice	56 079.51	48 132.58	278 628.45	247 595.56	334 707.96	295 728.14
TOTAUX	61 441.05	48 132.58	278 628.45	354 470.84	340 069.50	402 603.42
Résultat de clôture	13 308.47			75 842.39		62 533.92

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

2/ Monsieur le maire présente au conseil le document réglementaire des comptes tenus par la perception, qui correspond au document de travail du compte administratif de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur.

6. Affectation résultats 2013 eau et assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation du budget 2013 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2013 : **75 842.39€**
- Couverture du déficit reporté : **13 308.47€**
- Résultat en instance d'affectation : **62 533.92 €**

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2014

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **62 533.92 €**
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : **13 308.47€**
- 1068- Autres réserves : **13 308.47€**

7. Approbation budget primitif 2014 eau et assainissement

Madame Evelyne LESIEUR donne connaissance à l'assemblée du budget primitif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement préparé en commission des finances le 19 février 2014 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que d'exploitation à la somme de **509 659€** :

- Exploitation : **384 750.00€**
- Investissement : **124 909.00€**

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité vote le budget primitif 2014 du service de l'eau et de l'assainissement par chapitre pour la section d'exploitation et par chapitre et opération d'équipement pour la section d'investissement.

8. Approbation compte administratif, compte de gestion 2013 commune

1/ Considérant que le maire a quitté la séance au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

Après avis de la commission des finances du 19 février 2014,

Le conseil municipal sous la présidence de madame Bernadette **BUFFAZ**, doyenne de l'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte administratif 2013 de la commune arrêté comme suit :

	Investissement (€)		Fonctionnement (€)		Ensemble (€)	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés		17 314.74		448 251.60		
Opérations de l'exercice	1 255 410.28	630 511.99	1 732 699.56	2 049 233.90		
RAR	139 899.15	95 000.00				
TOTAUX	1 395 309.43	742 826.73	1 732 699.56	2 497 485.50		
Résultat de clôture	652 482.70			764 785.94		

2/Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur et qui est concordant avec le

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

compte administratif de la commune.

9. Approbation compte de gestion 2013 régie d'électricité

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la régie d'électricité de Saint-Julien-Montdenis a été dissoute fin 2007.

Depuis 2008 aucune opération comptable n'a été réalisée par la régie d'électricité, d'où l'absence de compte administratif. Par contre le comptable public doit continuer à gérer le passif de la régie, non repris par la SOREA au moment de la dissolution.

En 2013, ce passif a été repris dans celui de la commune. Le compte de gestion 2013 est donc le dernier à être approuvé par le conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **approuve** le compte de gestion de la régie d'électricité dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur.

10. Affectation résultats 2013 commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement du budget 2013 comme suit :

- Montant du résultat d'exploitation de 2013 : **764 785.94€**
- Couverture du déficit reporté : **652 482.70€**
- Résultat en instance d'affectation : **112 303.24€**

PREVISION ET EXECUTION DU BUDGET 2014

- 002- Excédent de fonctionnement antérieur reporté : **112 303.24€**
- 001- Déficit d'investissement antérieur reporté : **652 482.70€**
- 1068- Autres réserves : **652 482.70€**

11. Approbation budget primitif 2014 commune

Madame Evelyne LESIEUR donne connaissance à l'assemblée du budget primitif principal 2014 de la commune préparé en commission des finances le 19 février 2014 et établi conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses tant d'investissement que de fonctionnement à la somme de **3 664 285.00€**:

- Fonctionnement : **2 121 603.00€**
- Investissement : **1 542 682.00€**

Suite à l'intervention de madame Martine VALENZANO, concernant l'indemnité du comptable public, monsieur le maire propose de reporter la décision d'attribution au nouveau conseil élu.

Monsieur le maire rappelle que ce budget a été élaboré avec prudence, il n'intègre que des recettes assurées.

Madame Evelyne LESIEUR remercie les élus et le personnel ayant participé au travail pour établir ce budget.

Le conseil municipal, après examen, à l'unanimité **vote** le budget primitif principal 2014 de la commune par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération d'équipement pour la section d'investissement.

12. Créations et suppressions de poste pour avancement de grade

Monsieur le maire propose de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et de rédacteur principal de 1^{ère} classe afin de permettre deux avancements de grade. Les postes occupés actuellement par les agents pouvant être promus seront supprimés.

A l'unanimité le conseil municipal autorise monsieur le maire à prendre une délibération pour la création de ces postes.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2014

13. Comptes-rendus de réunions

Conseil d'école : madame Josiane CHOMAZ informe le conseil que les effectifs actuels permettraient l'ouverture d'une classe en élémentaire et la fermeture d'une classe en maternelle. Il faudra rester vigilant à la prochaine rentrée scolaire.

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le maire rappelle que la commune est à la recherche d'animateurs.

La « classe musique » dans le Vercors de la grande section de maternelle est confirmée.

14. Questions diverses

1/ Madame Evelyne LESIEUR a été interpellée par les habitants du quartier de la Riondaz suite aux émanations récurrentes de fioul provenant des installations de Thévenin et Ducrot. Monsieur le maire explique que Thévenin et Ducrot propriétaire du terrain depuis de nombreuses années a pu installer légalement son dépôt de carburant suite à l'obtention d'un permis de construire et d'une déclaration en préfecture.

Suite aux dysfonctionnements ponctuels du dépôt, la commune a saisi le préfet par courrier (lecture faite en conseil) lui demandant de missionner rapidement un inspecteur afin de solutionner ces désagréments.

2/ A l'occasion du dernier conseil du mandat, monsieur le maire remercie l'implication forte des élus ainsi que les différents services de la commune pour le travail effectué. Madame Corinne COLLOMBET se fait la porte parole des conseillers afin de remercier à leur tour monsieur le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21 heures et 30 minutes.